







# Fiches Action GALPA Côte d'Azur

FEAMPA 2021- 2027	GALPA Côte d'Azur	
FICHE ACTION	N°1	Favoriser le développement économique durable des secteurs del'économie bleue sur le territoire du GALPA Côte d'Azur
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux	

### 1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

#### a) Description générale de l'action

Cette action promeut le développement intégré multisectoriel de l'Économie Bleue durable dans une approche systémique comprenant secteurs historiques et secteurs émergeants ; une évolution vers plus de durabilité nécessitant une réorganisation du paysage bleue. Elle s'inscrit donc totalement dans la stratégie DLAL, résolument tournée vers le renforcement des liens entre les différents secteurs composants de l'Économie Bleue. Le lien est également fait avec l'évolution de la planification des zones côtières, en lien avec le développement d'outils territoriaux pertinents et adaptés aux spécificités. Est traité au sein de cette action notamment, l'objectif régional « développer des systèmes alimentaires durables ».

#### b) Objectifs de l'action

Apporter un appui spécifique au développement des communautés et construire un programme à l'échelle de l'Économie Bleue locale prévoyant des synergies entre les secteurs. L'action est découpée selon les objectifs opérationnels suivants :

Objectif opérationnel 1-1 : Appuyer les acteurs de l'Économie Bleue dans la construction de systèmes alimentaires durables ;

Objectif opérationnel 1-2 : Soutenir le développement durable des activités maritimes ainsi que celui des communautés côtières ;

Objectif opérationnel 1-3 : Développer des synergies entre les secteurs de l'Économie Bleue en rapprochant les acteurs autour de projets innovants ;

Objectif opérationnel 1-4 : Déployer l'économie circulaire au sein des secteurs de l'Économie Bleue afin de lutter contre le changement climatique

### c) Effets attendus

Insuffler davantage de synergies entre les différents secteurs de l'Économie Bleue à travers des trajets innovants en faveur de la durabilité ;

Intégration des secteurs de la pêche et l'aquaculture dans les dynamiques de développement d'alimentation durable initiées sur le territoire dans un rapprochement terre-mer :

Des acteurs de l'Économie Bleue davantage intégrés dans une démarche de concertation au travers la gestion des grands enjeux du territoire ;

Mise en place d'une planification adaptée aux changement opérés dans les différentes composantes de l'Économie Bleu pour davantage de respect environnemental.

### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Exemple d'actions éligibles :

- Développer la filière Ikejimé sur le territoire tant de manière technique qu'en communication contribuant au bien-être des poissons ;
- Organiser un Hakaton des solutions marines innovantes sur le territoire;
- Labellisation des Prud'homies de pêche méditerranéennes pour une reconnaissance de leur rôle historique sur le territoire afin d'œuvrer pour la préservation du patrimoine.

#### 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

a) Conditions portant sur les bénéficiaires

Appartient à un des types de structures suivantes : prud'homie de pêche, entreprise privé, collectivité territoriale...

b) Conditions portant sur les opérations

Pertinence du projet au regard de la stratégie et adéquation aux besoins du territoire Caractère innovant du projet (nouvelles pratiques)

Caractère multisectoriel

Caractère structurant du projet

Caractère partenarial/gestion concertée

#### 4. CRITERES DE SELECTION

a) Critères portant sur les bénéficiaires

Profil, expérience et qualifications du porteur en adéquation avec le projet

Solidité financière du porteur au vu de la réalisation des objectifs

Expérience dans la gestion de projet

b) Critères portant sur les opérations

Retombée socio-économique significative

Pertinence de l'échelle du projet

Conditions de pérennisation du projet satisfaisantes

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

Caractère exemplaire du projet et transposabilité

Plan de communication présent

#### 5. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Assiette éligible

Nature des dépenses éligibles :

Diagnostics, études et ingénierie

Petits investissements matériels

Animation et frais de personnels

b) Taux d'intensité d'aide publique

A hauteur de 40%, contribution de 396 000€

c) Taux de cofinancement FEAMP

A hauteur de 40%, contribution de 396 000€

#### 6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur appel à projets

#### 7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure

Nombre de dossiers programmes Nombre moyen de subvention attribue par dossier Montant moyen de subvention attribue par dossier Nombre d'emplois crées, maintenus

#### **Indicateurs**

ТҮРЕ	INDICATEURS
D'INDICATEURS	
Réalisation	Nombre de dossiers programmés
Réalisation	Emplois créés
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier
Résultats	Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information
Résultats	Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons
Résultats	Actions visant à améliorer les capacités de gouvernance

### 8. ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

### Mesures corrélées au sein du règlement FEAMPA

Il serait intéressant de faire rentrer certaines mesures de la **priorité 2** « encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union » car cela répond également à l'objectif régional « développer des systèmes d'alimentations durable ». **L'essence même de la notion de « système alimentaire » renvoie à l'ensemble des étapes allant de la production à l'assiette** : elle comprend donc les étapes de valorisation et de commercialisation, il est donc difficile de les écarter de la stratégie DLAL. De plus, il est pertinent de les intégrer à l'échelle locale car de nombreux outils territoriaux existent afin d'aider les producteurs à rencontrer le public local (unités de transformations territorial, magasins de producteurs locaux). Ces mesures sont, en outre, portées le plus généralement par des acteurs locaux et résultent d'une synergie entre plusieurs types de structures. L'intégrer dans la stratégie DLAL est logique car elle fait appel à des synergies avec d'autres secteurs de l'Économie Bleue, et notamment le tourisme. En effet, la valorisation des produits de la pêche locale représente un outil important pour la **promotion d'un tourisme durable** mettant l'accent sur les atouts et traditions du territoire.

La question de l'économie circulaire est également un sujet qui peut être traité dans une moindre mesure à l'échelle locale et qui apparait dans **l'OS 1.6** « contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques » et notamment « les opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et l'aquaculture en mer et sur le littoral ». Des solutions locales de mise en circuit peuvent être facilement misent en place et renforce les synergies entre les différents acteurs de l'Économie Bleue à l'échelle locale. De plus, elles permettent de mettre en place des circuits logistiques plus courts et donc plus respectueux de l'environnement. Les objets issus de cette filière peuvent être également eux-mêmes employés pour effectuer de la sensibilisation sur les déchets auprès des populations locales et des acteurs de l'économie bleue.

Mesures corrélées soutenues par d'autres fonds européens

- 0-0 1.1 potentiellement couvert également par le PO du programme LEADER. 0-0 1.4 potentiellement couvert également par le PO du programme FEDER.

FEAMPA 2021- 2027	GALPA Côte d'Azur	
FICHE ACTION	N°2	Maintenir l'équilibre des écosystèmes du territoire du GALPA Côted'Azur et atténuer les effets du changement climatique
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux	

### a) Description générale de l'action

Cette action s'inscrit dans la continuité d'initiatives déjà existantes dans sur le territoire, tant sur la sensibilisation des populations pour adopter les bons comportements que sur la mise en place de solutions concrètes permettant de limiter les impacts du changement climatique et de la destruction des écosystèmes. Les objectifs régionaux « atténuer le changement climatique et s'y adapter » ainsi que « traiter les déchets marins, maintenir l'équilibre des écosystèmes et protéger la biodiversité » sont couverts par cette fiche action.

### b) Objectifs de l'action

Atténuer les effets du changement climatique et poursuivre les efforts de préservation de la biodiversité à travers les objectifs spécifiques suivants :

Objectif opérationnel 2-1 : Préserver la biodiversité marine et littorale et s'adapter au changement climatique ;

Objectif opérationnel 2-2 : Lutter contre les déchets marins ;

Objectif opérationnel 2-3 : Promouvoir l'éducation à la mer et sensibiliser les populations côtières aux enjeux environnementaux actuels.

### c) Effets attendus

Efficacité des zones marines protégées

Meilleur efficacité des campagnes de sensibilisation grand public

Retombées socio-économiques des zones marines protégées sur les activités des professionnels de l'Économie bleue

### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Exemple d'actions éligibles :

- Mener une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de manger des « poissons moches » ou des poissons peu consommées ;
- Réfléchir à l'évolution des campagnes « ici commence la mer » sur les territoires (mise en place d'actions, d'évènements, d'outils autour des macarons et des résultats des projets déjà réalisés à travers la précédente programmation) ;
- Organiser des synergies entre les zones marines protégées du territoire (études, concertation, animation commune, etc.) afin notamment d'améliorer les outils de gestion, la réglementation ou la sensibilisation.

### 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### a) Conditions portant sur les bénéficiaires

Appartient à un des types de structures suivantes : prud'homie de pêche, entreprise privé, collectivité territoriale...

#### b) Conditions portant sur les opérations

Pertinence du projet au regard de la stratégie et adéquation aux besoins du territoire Caractère innovant du projet (nouvelles pratiques)
Caractère multisectoriel

Caractère structurant du projet Caractère partenarial/gestion concertée

#### 4. CRITERES DE SELECTION

### a) Critères portant sur les bénéficiaires

Profil, expérience et qualifications du porteur en adéquation avec le projet Solidité financière du porteur au vu de la réalisation des objectifs Expérience dans la gestion de projet

### b) Critères portant sur les opérations

Retombée socio-économique significative

Pertinence de l'échelle du projet

Conditions de pérennisation du projet satisfaisantes

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

Caractère exemplaire du projet et transposabilité

Plan de communication présent

### 5. MODALITES DE FINANCEMENT

### a) Assiette éligible

Nature des dépenses :

Diagnostics, études et ingénierie

Petits investissements matériels

Animation et frais de personnels

# b) Taux d'intensité d'aide publique

A hauteur de 40%, contribution de 396 000€

c) Taux de cofinancement FEAMP

A hauteur de 40%, contribution de 396 000€

#### 6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur appel à projets

### 7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure

Nombre de dossiers programmes

Nombre moyen de subvention attribue par dossier

Montant moyen de subvention attribue par dossier

Nombre d'emplois crées, maintenus

#### **Indicateurs**

	YPE 'INDICATEURS	INDICATEURS
Ré	éalisation	Nombre de dossiers programmés
Ré	éalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier

Résultats	Actions visant à améliorer les capacités de gouvernance
Résultats	Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information
Résultats	Activités de coopération entre parties intéressées
Résultats	Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons

#### 8. ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

### Mesures corrélées au sein du règlement FEAMPA

L'objectif 2-1 « Préserver la biodiversité marine et littorale et s'adapter au changement climatique » se rapproche de **l'objectif spécifique 1.6 de l'axe 1 du FEAMPA** « Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques » car ils proposent tout deux des mesures sur les aires marines protégées. Des actions peuvent être apportées sur cepoint-ci également à l'échelle locale car elle impact les acteurs de l'économie bleue locale. Il est donc important d'instaurer des outils de gouvernance locaux afin que les aires marines soient acceptées par les acteurs locaux. De plus, ces derniers peuvent se révéler importants pour la gestion de l'aire marine à travers la participation à divers projets, comme par exemple les pêcheurs, qui sont de bons connaisseurs de la zone. La participation de l'ensemble des acteurs del'économie bleue du territoire dans la prise de décision de tels mesures apparait comme étant primordiale.

L'OS 1.6 contient également des mesures sur la « lutte contre les déchets de la pêche et de l'aquaculture en mer et sur le littoral » mais qui se révèlent très différentes de celle proposées dans la stratégie. En effet, ici ce sont des mesures en lien avec la poursuite d'actions de ramassagede déchets locales et la sensibilisation des usagers rencontrés à ces endroits. Sur le territoire du GALPA Côte d'Azur, il existe de nombreuses actions initiées par les acteurs locaux tels que les associations et les mairies. Aussi, il apparaît pertinent de continuer à encourager ces dynamiquesen les appuyant dans leur démarche. Cette action nécessite la mobilisation de plusieurs acteurs de l'économie bleue, tels que les gestionnaires de ports et les clubs de projets, afin de bénéficier d'autorisations de ramassage ainsi que de compétences particulières pour aller atteindre des endroits moins accessibles.

Mesures corrélées soutenues par d'autres fonds européens

0-0 2.2 potentiellement couvert également par le PO du programme FEDER.

FEAMPA 2021- 2027	GALPA Côte d'Azur	
FICHE ACTION	N°3	Promouvoir l'emploi bleu auprès des populations du territoire du GALPA Côte d'Azur
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	Mise e	n œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs

#### a) Description générale de l'action

Aujourd'hui l'emploi bleu souffre de la baisse d'effectifs au sein de certains secteurs, tels que la pêche ou les chantiers maritimes. Cette fiche-action pose la redynamisation de l'emploi bleu comme une priorité sur le territoire du GALPA Côte d'Azur afin d'assurer la pérennité des différentes filières. Elle propose d'y parvenir à travers la promotion des métiers de la mer et la création de nouvelles formations. Cette fiche action s'inscrit dans la réalisation des objectifs régionaux « créer un espace pour les jeunes dans le secteur de la pêche et l'aquaculture » et « favoriser la création d'emplois sûrs et de qualité ».

### b) Objectifs de l'action

En vue de promouvoir l'emploi bleu auprès des populations du territoire du GALPA Côte d'Azur, plusieurs objectifs opérationnels ont été développés à travers l'élaboration de la stratégie collective :

Objectif opérationnel 3-1 : Augmenter l'attractivité des métiers de l'Économie Bleue : notamment auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi ;

Objectif opérationnel 3-2 : Valoriser la formation des métiers de l'Économie Bleue et sensibiliser les populations côtières à ces thématiques.

#### c) Effets attendus

Augmenter les effectifs dans les métiers de l'économie bleue ;

Augmenter la diversité des profils employés dans les secteurs de l'économie bleue (plus de jeunes, de femmes...);

Augmenter les effectifs dans les formations à l'emploi bleu;

Revaloriser l'image des professionnels de la mer auprès du grand public.

### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Exemple d'actions éligibles :

Organiser la « journée de la mer » avec des groupes scolaires comprenant des visites de ports, de bateaux de pêches etc. et des rencontres avec les professionnels ;

Soutenir les projets de développement des lycées maritimes ;

Lancer un programme de promotion des formations aux métiers de la mer à l'échelle locales mais aussi nationale pour attirer les populations vivant à l'intérieur des terres ;

Mobiliser les médias locaux pour la promotion des métiers de la mer.

### 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### a) Conditions portant sur les bénéficiaires

Appartient à un des types de structures suivantes : prud'homie de pêche, entreprise privé, collectivité territoriale...

#### b) Conditions portant sur les opérations

Pertinence du projet au regard de la stratégie et adéquation aux besoins du territoire Caractère innovant du projet (nouvelles pratiques)

Caractère multisectoriel Caractère structurant du projet Caractère partenarial/gestion concertée

#### 4. CRITERES DE SELECTION

### a) Critères portant sur les bénéficiaires

Profil, expérience et qualifications du porteur en adéquation avec le projet Solidité financière du porteur au vu de la réalisation des objectifs Expérience dans la gestion de projet

# b) Critères portant sur les opérations

Retombée socio-économique significative

Pertinence de l'échelle du projet

Conditions de pérennisation du projet satisfaisantes

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

Caractère exemplaire du projet et transposabilité

Plan de communication présent

### 5. MODALITES DE FINANCEMENT

#### a) Assiette éligible

Nature des dépenses :

Diagnostics, études et ingénierie

Petits investissements matériels

Animation et frais de personnels

### b) Taux d'intensité d'aide publique

A hauteur de 40%, contribution de 66 000€

c) Taux de cofinancement FEAMP

A hauteur de 40%, contribution de 66 000€

#### 6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur appel à projets

#### 7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure

Nombre de dossiers programmes

Nombre moyen de subvention attribue par dossier

Montant moyen de subvention attribue par dossier

Nombre d'emplois crées, maintenus

#### **Indicateurs**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS
Réalisation	Nombre de projets (entre 10 et 15)
Résultats	Nombre de travailleurs par secteurs de l'économie bleue

	Résultats	Nombre d'étudiants en formation dans les lycées maritimes et autres formations aux emplois bleus	
	Résultats	Nombre de formations créées	_
	Résultats	Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information	
8. ARTICU	ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES		
Mesures co	res corrélées au sein du règlement FEAMPA		
Non applic	Non applicable.		
Mesures corrélées soutenues par d'autres fonds européens			
0-0 3.1 potentiellement couvert également par le PO du programme FEDER.			

FEAMPA 2021- 2027	GALPA Côte d'Azur	
FICHE ACTION	N°4	Inscrire le territoire du GALPA Côte d'Azur dans l'environnement régional et interrégional et l'ouvrir sur les territoires littoraux méditerranéens et européens par la coopération.
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	Mise en	n œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs

# a) Description générale de l'action

L'approche locale du volet territorial, proposée la DLAL-FEAMPA, permettra de poursuivre les démarches engagées lors des dernières programmations et de mettre en place des actions de coopération sur les littoraux régionaux, méditerranéens et européens en lien avec la stratégie collective du GALPA Côte d'Azur. Cette fiche-action s'inscrit dans la mission DLAL de communiquer sur les actions mises en place sur le territoire grâce au FEAMPA et de relayer les enjeux et potentialités. Selon le Plan National du programme FEAMPA, les GALPA se doivent de « participer en outre aux éventuels réseaux régionaux, nationaux ou européens ».

# b) Objectifs de l'action

La coopération est un élément moteur de mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de développement durable des filières de l'économie bleue. Elle vise à créer des synergies entre différents territoires ou différents acteurs de plusieurs territoires. Elle permet ainsi de partager ces idées et expériences et de bénéficier de celles qui auront fonctionné sur d'autres territoires,mais également de développer des projets conjoints, d'exploiter synergies ou des complémentarités. Ces synergies peuvent prendre la forme de réflexions, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ou d'opérations concrètes conduites à plusieurs sur des thématiques préalablement définies. Ces actions sont sous-découpées en deux objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 4-1 : Promouvoir la coopération entre les littoraux européens et le territoire du GALPA Côte d'Azur ;

Objectif opérationnel 4-2 : Appuyer la coopération entre le littoral régional et le territoire du GALPA Côte d'Azur.

#### c) Effets attendus

Évolution du projet de territoire par le biais de dynamiques locales et d'échanges avec d'autres territoires ;

Améliorer la stratégie opérationnelle en favorisant les échanges d'expérience et le réseautage entreacteurs concernés ;

Naissance de projets en concertation et en cohérence avec les démarches du territoire.

#### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Exemple d'actions éligibles (non-exhaustif) :

Ouverture à la coopération à d'autres groupes GALPA de la façade méditerranéenne et atlantique ;Ouverture à la Coopération internationale ;

Collecte et traitement des déchets coquillés issus de la restauration (Bassin de Thau / Côte d'Azur);

Déclinaison méditerranéenne d'un projet de valorisation de l'image des produit et des métiers ; Stratégie régionale de communication des métiers de la pêche ;

Mobilisation des recherches de l'Institut Océanographique Paul Ricard sur d'autres territoires ; Gestion et valorisation des déchets et coproduits marins mutualisées avec d'autres territoires.

#### 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

#### a) Conditions portant sur les bénéficiaires

Appartient à un des types de structures suivantes : GALPA, prud'homie de pêche, entreprise privé, collectivité territoriale...

### b) Conditions portant sur les opérations

Pertinence du projet au regard de la stratégie et adéquation aux besoins du territoire Caractère innovant du projet (nouvelles pratiques)

Caractère multisectoriel

Caractère structurant du projet

Caractère partenarial/gestion concertée

Pertinence de l'échelle du projet Conditions de pérennisation du projet;

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

;Caractère exemplaire du projet et transposabilité Plan de communication.

### 4. CRITERES DE SELECTION

#### a) Critères portant sur les bénéficiaires

Profil, expérience et qualifications du porteur en adéquation avec le projet

Solidité financière du porteur au vu de la réalisation des objectifs

Expérience dans la gestion de projet

# b) Critères portant sur les opérations

Retombée socio-économique significative

Pertinence de l'échelle du projet

Conditions de pérennisation du projet satisfaisantes

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

Caractère exemplaire du projet et transposabilité

Plan de communication présent

#### 5. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Assiette éligible

Nature des dépenses :

Diagnostics, études et ingénierie

Petits investissements matériels

Animation et frais de personnels

b) Taux d'intensité d'aide publique

A hauteur de 40%, contribution de 55 000€

c) Taux de cofinancement FEAMP

A hauteur de 40%, contribution de 55 000€

### 6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur appel à projets

### 7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure

Nombre de dossiers programmes

Nombre moyen de subvention attribue par dossier

Montant moyen de subvention attribue par dossier

Nombre d'emplois crées, maintenus

### **Indicateurs**

TYPE	INDICATEURS
D'INDICATEURS	
Réalisation	Nombre de projets (entre 10 et 15)
Résultats	Activités de coopération entre parties intéressées

# 8. ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

Mesures corrélées au sein du règlement FEAMPA

Non applicable.

Mesures corrélées soutenues par d'autres fonds européens

Non applicable.

FEAMPA 2021- 2027	GALPA Côte d'Azur	
FICHE ACTION	<i>N</i> °5	Organiser et animer le GALPA Côte d'Azur dans le cadre de la programmation DLAL-FEAMPA
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux	

### a) Description générale de l'action

L'animation et l'organisation de la programmation DLAL-FEAMPA constitue une des missions des GALPAs, tel qu'il est stipulé dans le Programme National. Ceci est important car les voix des acteurs de l'Économie Bleue du territoire doivent être traduites en un message clair qui permettra par la suite d'orienter les actions. Sont contenus également dans cette fiche, la communication sur la programmation ainsi que son évaluation. Ces actions relèvent également de la mission d'un GALPA.

# b) Objectifs de l'action

Découlant de la définition de la mission d'un GALPA tel que définie dans le Programme National, l'action se décline selon les objectifs opérationnels suivants :

Objectif opérationnel 5-1 : Coordonner la programmation DLAL-FEAMPA et mettre en œuvre la stratégie collective du GALPA Côte d'Azur ;

Objectif opérationnel 5-2 : Animer le territoire et réunir les acteurs du GALPA Côte d'Azur ; Objectif opérationnel 5-3 : Communiquer sur la programmation DLAL-FEAMPA et sur la stratégie collective du GALPA Côte d'Azur :

Objectif opérationnel 5-4 : Évaluer la programmation DLAL-FEAMPA et la mise en œuvre de la stratégie collective du GALPA Côte d'Azur.

### c) Effets attendus

Assurer la structuration générale du programme DLAL-FEAMPA sur le territoire du GALPA Côte d'Azur :

Assurer un suivi de réalisation technique et financier de la programmation de manière à respecter les objectifs définis ;

Assurer la mise en place opérationnelle du plan de communication tout au long de la programmation ;

Communiquer sur les différentes opérations du GALPA auprès des acteurs impliqués ; Organiser une évaluation de la programmation efficace et en exploiter/communiquer les résultats de manière constructive pour le territoire.

#### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Exemple d'actions éligibles (non-exhaustif) :

Gestion administrative et financière ;

Animation:

Communication.

#### 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### a) Conditions portant sur les bénéficiaires

Appartient à un des types de structures suivantes : GALPA, prud'homie de pêche, entreprise privé, collectivité territoriale...

### b) Conditions portant sur les opérations

Pertinence du projet au regard de la stratégie et adéquation aux besoins du territoire Caractère innovant du projet (nouvelles pratiques)

Caractère multisectoriel

Caractère structurant du projet

Caractère partenarial/gestion concertée

Pertinence de l'échelle du projet Conditions de pérennisation du projet;

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique); Caractère exemplaire du projet et transposabilité Plan de communication.

### 4. CRITERES DE SELECTION

# a) Critères portant sur les bénéficiaires

Profil, expérience et qualifications du porteur en adéquation avec le projet Solidité financière du porteur au vu de la réalisation des objectifs Expérience dans la gestion de projet

### b) Critères portant sur les opérations

Retombée socio-économique significative

Pertinence de l'échelle du projet

Conditions de pérennisation du projet satisfaisantes

Faisabilité du projet du point de vue technique et financier (développement économique)

Caractère exemplaire du projet et transposabilité

Plan de communication présent

#### 5. MODALITES DE FINANCEMENT

#### a) Assiette éligible

Nature des dépenses :

Diagnostics, études et ingénierie

Petits investissements matériels

Animation et frais de personnels

### b) Taux d'intensité d'aide publique

A hauteur de 50%, contribution de 220 000€

c) Taux de cofinancement FEAMP

A hauteur de 50%, contribution de 220 000€

#### 6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur appel à projets

# 7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure

Nombre de dossiers programmes

Nombre moyen de subvention attribue par dossier

Montant moyen de subvention attribue par dossier

Nombre d'emplois crées, maintenus

# Indicateurs

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS
Réalisation	Nombre de projets (entre 10 et 15)
Réalisation	Nombres d'actions initialement prévues dans le plan de communication réalisées
Réalisation	Mise en place d'un processus d'évaluation du programme
Résultats	Activités de coopération entre parties intéressées
Résultats	Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information
Résultats	Actions visant à améliorer les capacités de gouvernance

# 8. ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

Mesures corrélées au sein du règlement FEAMPA

Non applicable.

Mesures corrélées soutenues par d'autres fonds européens

Non applicable.